

Avec l'adoption de la Décision IG.17/2 sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations par la Quinzième réunion des Parties contractantes et la constitution du Comité de respect des obligations en juillet 2008 et de la décision IG 19.1 sur le Règlement intérieur par la XVI eme Réunion des Parties en 2009, le Comité de respect des obligations est devenu un organe subsidiaire officiel de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la réunion des Parties contractantes.

La XVI eme Réunion des Parties contractantes a adopté également dans le cadre de la décision IG 19/1 le Programme de travail du Comité pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité ne s'est pas réuni en 2010 et les deux réunions prévues en 2011 ne suffiront pas pour mener à bien la réalisation complète de ce programme. Dans ces conditions, le Comité est saisi d'une proposition du Secrétariat proposant pour le biennium 2012-2013 le programme de travail suivant qui reprend certains des engagements du programme de travail du Comité pour le précédent biennium 2010-2011 :

- Examen des saisines éventuelles effectuées par des Parties contractantes conformément aux paragraphes 18 et 19 des Procédures et mécanismes de respect des obligations;
- Examen des questions renvoyées par le Secrétariat, conformément au paragraphe 23 des procédures et mécanismes de respect des obligations sur les difficultés liés à la mise en œuvre de la convention et de ses Protocoles sur la base des rapports nationaux 2010-2011;
- Réalisation d'un projet de brochure-guide destiné au public en français, arabe et anglais;
- Analyse des questions générales de non-respect en application des procédures et mécanismes de respect des obligations sur la base des rapports soumis par les Parties contractantes au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011;
- Analyse des questions thématiques demandée par la Réunion des Parties contractantes;
- Élaboration et adoption du rapport et des recommandations du Comité de respect des obligations pour soumission à la Dix-huitième Réunion des Parties contractantes.

Recommandations du Secrétariat

Le Comité de respect des obligations est invité à examiner le projet de son programme de travail proposé par le Secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013 et de se prononcer à ce sujet, s'il y a lieu.